

Le Charolais-Brionnais et les foires de Chenelette

Thibaud de Noblet, chevalier dans les armées de Philippe le Bel, figure dans l'ost de Flandres ,devant Vitry en 1303. Armes : porte d'azur à un sautoir d'or. Mention aussi d'un autre Thibaud de Noblet, Seigneur des Ardillats en 1403, puis d'Arcellin de Noblet en 1418.

Benoit de Noblet fut au XVIème siecle gouverneur de la ville et du château de Beaujeu. Son fils André épousa le 3 janvier 1598 demoiselle Fougeard d'Avaize et Montgesson (Aveize est actuellement un hameau de la Chapelle sous Dun (Saône et Loire)).

André de Noblet, écuyer acheta le fief des Perriers à la famille de Chandieu, il en fit les foi et hommage au sire de Beaujeu le 26 décembre 1600. Il acquit des commissaires du duc de Montpensier par acte du 13 février 1604 la justice de Chénelette avec tous les droits seigneuriaux. Le château des Perriers prit alors le nom de Chénelette.

André de Noblet était également seigneur d'Anglure (Saône et Loire).

Il obtint du roi Henry IV en avril 1605 des lettres patentes portant établissement de deux foires , en sa terre de Chénelette.

semblables privilèges franchises & libertés comme de fait, et
ont accoustumé faire aus autres foires de Nobe, province de
Beaugotins, Le Donnons en mandement au bailli
de Beaugotins ou son lieutenant, Et aus autres Nobe justiciars
Et officiers et a Chacun Deme en Droit soit amy qui
appartendra que de nos jours faire ordonnance et
Mullepement de ladite foire de foyent, souffrent et souffrent les
Supplieant et als successeurs, les foybles les Marchands allant
curamment et retourant a celled foire y leinement et y parblement
y parblement a quatre lieues de ronde dedit Chenelette et Nyeut
aus autres foires ledite foire sans en la leur foire elletra
en Droit, et souffrent et souffrent, Mais au Donnons hors y parblement
aus autres foires en luy parblement, aus autres foires y parblement
hors et y parblement y parblement, et y parblement y parblement
appartendra, et y parblement y parblement y parblement
Supplieant comme nous luy avons permis et y parblement par
ledite foire, faire foyent et souffrent, Des foires et autres
Et autres choses susdites pour les foybles, y parblement y parblement
et est Nobe y parblement, et y parblement y parblement y parblement
stable atempore, nous avons fait Maitre Nobe, Nobe a ledite
y parblement, Nobe en autres foires Nobe, Nobe et Dimey
en luy, Donnons y parblement au Nobe Donnons le Nobe Maitre
est luy et de Nobe Nobe le Donnons
Et aus le Nobe y parblement y parblement y parblement y parblement
du Grand Nobe en luy parblement et en luy parblement y parblement
Nobe aus parblement
Collationné au Luy parblement, Nobe y parblement
Nobe le Donnons y parblement y parblement y parblement

elles devront être perpétuellement
tenues, entretenues, aucune autre
foire ne pourra se tenir ces dits
jours à quatre lieues à la ronde
(1 lieue = 4.444 kilomètres)

On peut penser qu' André de
Noblet avait aussi compris l'intérêt
du commerce de bestiaux avec le
Brionnais Charolais. On verra plus
loin qu'il y eut jusqu'à seize foires à
Chenelette en 1886.

L'abbé COMBY dans son ouvrage « Histoire de Propieres,(1942) écrit ceci :
Quand l'on voulait transporter de gros animaux, on les faisait voyager à pied. Ainsi le Charollais qui a toujours fait l'élevage des bœufs, les envoyait à Lyon par le grand chemin de Propieres, ou celui de Bellerocche et cela jusque vers l'an 1830. Les marchands les réunissaient en gros troupeaux de 80 à 100 bêtes. Ils en formaient un convoi qui défilait par nos chemins sous la garde d'une dizaine d'hommes et d'autant de chiens pour les guider tout le long du trajet. Après 1830, ces convois suivaient les routes ; et, à la date actuelle, tous les anciens se souviennent de ce long ruban blanc qu'ils voyaient au loin le vendredi serpenter à travers la campagne selon les sinuosités des routes. Le beuglement des bêtes, l'aboïement des chiens, les hurlements des gardiens et le tintement des clochettes pendues au cou des bêtes avaient vite fait de les signaler aux gens qui travaillaient dans les champs.

Avant 1780, ces caravanes de bœufs du Charollais empruntaient le chemin qui longeait l'Azergues. Mais vers 1760, le seigneur de Bellerocche, de Nagu-Varennnes, habitant Paris, obtint du roi, que l'on fit creuser une route partant de Belleville, passant par Beaujeu et Bellerocche, et allant à Charlieu et Aiguilly sur Loire ; alors les convois de bêtes au lieu de passer par la vallée d'Azergues pour aller à Lyon, descendirent à Beaujeu et les rives de la Saône.

En 1785, Burtin de Vaurion se plaint de ce manque de courtoisie, en son mémoire : »il y a peu d'années, dit-il, que le bétail que la ville de Lyon tire du Charollais pour son approvisionnement était conduit par nos montagnes (de Chamelet). Mais le mauvais chemin (qui côtoie l'Azergues) fait prendre une route détournée et beaucoup plus longue »

Avant 1830, il n'y avait aucune route dans nos régions. Ce n'était partout que des chemins. mal entretenus, ils étaient plein de trous et même de cailloux. Quelques uns étaient très passagers ; on les appelait les grands chemins. Il y en avait un à Propieres et un à Beller Roche. Celui de Propieres prenait à Chenelette, montait à la croix d'Ajoux, passait au bourg et en Ruère ; il allait ensuite à la Clayette en passant au sommet des montagnes. Celui de Beller Roche prenait aux Echarmeaux, passait à coté du château de Beller Roche, remontait à la Coine et descendait tout droit sur la Guillerrière et Chauffailles. Ces grands chemins étaient tant bien que mal entretenus par les corvées.

Gérard NIOULOU dans sa publication de 2016 « La route de Lyon, de la Clayette en pays Brionnais à Chenelette en Haut Beaujolais » trace le chemin qu'empruntaient les bestiaux du Brionnais Charolais pour la foire de Chenelette. Les bêtes étaient convoyées à pied jusqu'à la foire par les « Totsous » .(Franck Nadel a écrit un article à ce sujet dans Mémoires Brionnaises n°9).

La route de Lyon venant de la Clayette Saint Racho (Dun le Roy), Saint Clément de Vers par le chemin des crêtes passait par Propieres puis le col de la croix d'Ajoux pour redescendre sur Chenelette. L'arrivée du chemin de fer mis fin au convoyage pédestre des bestiaux par le col de la croix d'Ajoux.

Au milieu du XVIIIème siècle, de nombreux villages ont des foires et leur densité est supérieure dans les villages ruraux de montagne, alors qu'on ne trouve que très peu de foires dans les villages viticoles. A cette époque les deux principaux faits de commerce des foires sont la vente et l'achat de bestiaux et la location de domestiques,

En 1605 Chenelette comporte deux foires, en 1772, onze foires, en 1802, 12 foires.

En 1830, la foire du 11 novembre voit affluer plus de cinq cents bovins depuis le charollais et les échanges sont actifs avec les propriétaires du vignoble.

En 1901, le dictionnaire illustré du département du Rhône donne pour Chenelette, 587 habitants, 16 foires par an,

Elles attirent beaucoup de gens de la région Beaujolaise ,

En 1882, un recensement fait état dans la commune de huit cafés, cabarets et débits,

En l'an 1857, Antoine Morel et Claudine Descaillot son épouse, fermier cultivateur demeurant à Propieres reçoivent par échange un domaine appelé « *domaine des parcs* » appartenant à Mr Véré, situé en partie sur Propieres et en partie sur Chenelette, composé de bâtiments d'habitation, d'exploitation, cour, jardin, prés, pâtures, vassibles, paquis, terre et bois broussaille, Ce domaine était situé à proximité de la Croix d'Ajoux , coté Chenelette,

Dimension des parcs : 80 m x 30 m environ



Carte d'état major 1820 1866

Nous pouvons raisonnablement penser que ce domaine parquait le bétail venant de la Croix d'Ajoux pour la foire de Chénelette

CHÈNELETTE — Foire du 24 Mars

Le

